

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1614**

commune (s) : Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu - Lyon - Bron

objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations d'accessibilité connexes au Grand Stade - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010

Décision n° B-2010-1614

commune (s) : Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu - Lyon - Bron

objet : **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations d'accessibilité connexes au Grand Stade - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le site du Grand Montout, situé sur l'axe structurant Décines-Charpieu Meyzieu, dynamisé par l'arrivée du tramway T 3, est l'un des sites majeurs de développement de l'"est" de l'agglomération lyonnaise.

La première phase d'aménagement de ce site nécessite de mettre en œuvre des opérations d'accessibilité au Grand Stade. Les trois missions de maîtrises d'œuvre pour les opérations portées par la Communauté urbaine de Lyon relatives à l'accessibilité : accès sud, accès nord et parking des Panettes, sont en cours de réalisation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations d'accessibilité connexes au Grand Stade. Ces prestations consistent dans l'aide au pilotage des procédures et l'aide à la planification : synthèse des plannings, animation de groupes techniques, coordination des différentes maîtrises d'œuvre et des différents chantiers, interface entre les projets.

Les prestations seront attribuées dans le cadre d'un marché unique à une entreprise seule ou à un groupement.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans.

Le marché comporterait un engagement de commande maximum de 1 500 000 € hors taxes.

Les prestations seront commandées au prestataire par bons de commande successifs au fur et à mesure de l'avancement du projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de l'opération relative aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations d'accessibilité connexes au Grand Stade,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations d'accessibilité connexes au Grand Stade et tous les actes contractuels y afférents pour un montant maximum de 1 794 000 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 203 100 - fonction 0824 - opération n° 2103.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.